

PROVINCE DE BRABANT
WALLON
Arrondissement de NIVELLES



Avis

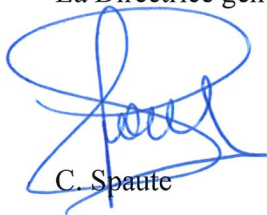
Conformément à l'article L1313-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous portons à la connaissance du public que :

- **Le budget de la Régie foncière communale ordinaire de l'exercice 2024 a été approuvé en séance du Conseil communal du 19 décembre 2023.**

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale d'Ittre, rue de la Planchette 2 à 1460 Ittre, au service des finances pendant les heures d'ouverture des bureaux, de 9h à 12h.

Ittre, le 22 décembre 2023

La Directrice générale,



C. Spaute

Le Bourgmestre,



Ch. Fayt